

Conditions générales de fonctionnement de

HOPIA (SELARL DES DOCTEURS BOZON)

14, Bd des Chênes - 78280 GUYANCOURT

Tél : 01.39.167.17

contact@hopia.fr

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Clinique Vétérinaire HOPIA BOZON

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires [lien internet vers le cahier des charges](#).

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte tous les jours de l'année et 24h/24.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h30.

Les urgences sont assurées en plus des rendez-vous 24h/24 et 7j/7.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr.S.BOZON, gérante , Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 1992, Diplômée du CEAV de Médecine Interne, Dipl. CEC Paris Diderot.

Dr.JH.BOZON gérant, Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 1992, Dipl. CEC Paris Diderot.

Dr.Y.BEN ABDENNEBI collaborateur libéral, Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 2016.

Dr.R.LEFILLATRE salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire VetAgroSup 2015.

Dr.S.TOROK salariée, Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 2004.

Dr.S. MAROTTO salariée, Dipl. Docteur Vétérinaire Milan 2012.

Dr.E. PARENT salariée, Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 2019

Dr.A. BARTHÉLEMY salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire ENV Lyon 2006

Dr.A. DECAMBRON salariée, Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 2009

Dr. J. BOUVARD salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 2012

Dr Chiara Laurenza, salariée, Dipl. Docteur Vétérinaire Péugia Italie 2015

Dr Etienne VANNUCCI, salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 2017

Dr Camille ROUSSEAU, salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Alfort 2020
Dr Marion CARTON, salariée, Dipl. Docteur Vétérinaire VetAgroSup 2020
Dr.D. LANORE salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Toulouse 1986
Dr.S. AUGUSTIN salariée, Dipl. Docteur Vétérinaire
Dr.T. ALLEMOZ, salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Valence 2020
Dr.L. BERTRAND, salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Valence 2020
Dr.M. MOREAU, salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Valence 2020
Dr.C. SOARES, salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Valence 2020
Dr.C. GIRAUD, salarié, Dipl. Docteur Vétérinaire Valence 2020

Mme.PRUVOT Marie, ASV niveau 5
Mme.LEBORNE Edwige, ASV niveau 5
Mme.ROBINOT Chloé, ASV niveau 5
Mme.HUMBERT Claire, ASV niveau 3
Mme.LEMOIGNE Aude, ASV niveau 5
Mme.MAYBEL Andréa, ASV niveau 5
Mme.ROUSSE Cécile, ASV niveau 3
Mme.AUGUSTO Catia, ASV niveau 5
Mme.GODIN Laura, ASV niveau 5
Mme.VARIN Chloé, ASV niveau 4
Mme.ROPARS Gwenaëlle, ASV niveau 5
Mme.DEL BLANCO Maurine, ASV niveau 5
Mme.MAILLIART Claire, ASV en formation
Mme.GUESDON Camille, ASV niveau 5
Mme.CHICHERI Doriane, ASV niveau 5
Mme. DELABALLE Marie, ASV niveau 5
Mme. BOULANGER Sarah, ASV niveau 5
Mme. COURTIAL Céline, ASV niveau 5
Mme. MERCIER Roxane, ASV niveau 5
Mme. VENOT Céline, ASV niveau 5

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultation de médecine générale
- Consultation de cardiologie
- Consultation en orthopédie
- Consultation d'oncologie
- Consultation de nutrition
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie des tissus mous
- Echographie abdominale
- Echographie cardiaque
- Scanner

- Fibroscopie (video-endoscopie) : Storz endoscopie, HD, rigide et souple.
- Radiographie
- Hospitalisation
- Soins intensifs
- Transfusion
- Biopsie échoguidée
- Pose de Holter
- Electrocardiogramme
- Cardiologie interventionnelle (chirurgie cardiaque non invasive)
- Chirurgie cardiaque à coeur ouvert (chirurgie cardiaque invasive)
- Consultation d'anesthésie
- Consultation de gestion de la douleur
- Hémodialyse
- Cellules souches
- Analyses sanguines : Instruments du laboratoire IDEXX, ProCyte Dx, SediVue Dx, VetLab UA, Coag, Catalyst Dx, Catalyst, SNAPshot Dx, VetLab Station et l'EPOC.
- Anesthésies générales selon les protocoles dictés par notre anesthésiste le Dr Marotto, 4 respirateurs à disposition (ventilation assistée).
 - Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie, capnographie, Electrocardiogramme, Température, Pression Artérielle invasive et non invasive
- Imagerie médicale :
 - Réalisation de radiographies conventionnelles et dentaires (digitales) : deux appareils de radiologie numérique à notre disposition (Satelec, x-mind).
 - Echographie cardiaque, abdominale, autres tissus mous, doppler, doppler couleur, doppler tissulaire (un compte rendu avec les images sera envoyé ou donné au client). Deux échographes (GE Vivid E95 et Esaote MyLabEight) dédiés à notre disposition.
- vigueur.
 - Scanner : un appareil neuf (Revolution GE 2019) 16 coupes à disposition
- Délivrance de médicaments :
 - Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
 - Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés sont surveillés par notre équipe soignante et/ou d'hospitalisation 24h/24.

6) Permanence et continuité des soins

Notre structure assure elle-même l'intégralité de la continuité des soins.

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les

suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Oiseaux
- Tortues
- Ophidiens (quelques pathologies seulement)

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation d'une sédation ou anesthésie. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité de l'utiliser pour des raisons de sécurité pour notre personnel soignant. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la sédation ou anesthésie par le propriétaire.

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous sédation ou anesthésie énoncées çï-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décision d'euthanasie, une autorisation sera signée par le client.

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Incineris « Route de Brières-les-Scellés, 91150 Étampes » (ou dans certains cas SIAF « 6, rue Jean Moulin, ZA du Moulin à Vent, 78280 Guyancourt ») l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12) Admission des animaux errants

Les animaux errants sont pris en charge pour les premiers soins, les propriétaires sont

recherchés, puis en cas de non résultats, ceux-ci sont transférés à la SACPA “2 Les Emondants, 91580 Souzy-la-Briche”.

Pour la faune sauvage ceux-ci sont transférés à Faune Alfort à l'ENVA “7 Avenue du Général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort” ou à la SPOV “68 Rue Gabriel Péri, 92320 Châtillon”.

SPA, Bois de Saint Apolline, 78 D134, 78370 Plaisir.

13) Conditions tarifaires

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au propriétaire, même en cas d'assurance ou mutuelle souscrite par celui-ci.

Un paiement différé peut être utilisé avec un paiement échelonné (3 ou 4 fois), uniquement via la société “Oney” (des frais sont à la charge du client), sous réserve d'acceptation de ce dernier, des documents sont à présenter (RIB pièces d'identité). Les chèques ne sont pas acceptés.

Un acompte pourra être demandé pour toute prévoyance de soins ainsi qu'au fur et à mesure d'une hospitalisation.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement (par le biais de la société Filaction, 12, rue du port Boyer, CS 21961, 44319 Nantes, 05 62 72 45 48).

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV *18 Cour Debille, 75011 Paris, tel: 01 47 00 12 89.*

16) RCP

Nous sommes couverts par l'assurance AXA pour la Multirisques Professionnelle, contrat:10314013604, agence DE TILLY au Chesnay (78).

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la

loi.

18) Présence numérique : liste des liens :

<https://www.facebook.com/CliniqueVeterinaireBozon2424>

https://www.instagram.com/clinique_veterinaire_hopial

<https://www.linkedin.com/company/clinique-veterinaire-hopial>